

# Rapport public Parcoursup session 2023

Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive de Dijon (CREPS) - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités aquatiques et de la natation

## Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 07 juillet 2023.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier
CREPS de Dijon - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités aquatiques et de la natation	Jury par défaut	Tous les candidats	3	54	0		
CREPS de Dijon - Antenne de Besançon - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités aquatiques et de la natation	Jury par défaut	Tous les candidats	3	54	2	3	

# Le rappel des caractéristiques de la formation

## Attendus nationaux

Le BPJEPS nécessite une bonne condition physique et une bonne maîtrise technique de la discipline sportive visée par la mention du diplôme. Une pratique sportive personnelle, dans un club de la discipline sportive de la mention, est recommandée. Sous réserve de concentration et d'assiduité, les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier. La mise en situation professionnelle intervenant assez rapidement, un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise. L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

## Attendus locaux

Le BPJEPS nécessite une bonne condition physique et une bonne maîtrise technique de la discipline sportive visée par la mention du diplôme. Une pratique sportive personnelle, dans un club de la discipline sportive de la mention, est recommandée. Sous réserve de concentration et d'assiduité, les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier. La mise en situation professionnelle intervenant assez rapidement, un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise. L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

Attention, nos conditions d'entrée en formation sont sélectives.

Les places seront réparties sur les deux formations soit à DIJON soit à BESANCON.

Les exigences préalables à l'entrée en formation.

\* Etre âgé de plus de 18 ans, le jour de l'entrée en formation.

\* Certificat de compétence PSE1 à jour de la formation continue.

\* Etre titulaire du BNSSA à jour du maintien des acquis si nécessaire.

\* Produire un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des AAN.

\* Attestation de réalisation d'un parcours de 400 m nage libre, en moins de 7 minutes et 40 secondes. Cette attestation doit être établie par une personne titulaire d'une certification professionnelle, à minima de niveau 4, ayant des prérogatives d'enseignement de la natation et titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité.

Ces pièces, à l'exception du certificat médical, seront vérifiées au plus tard lors de l'inscription définitive du candidat en formation.

En cas de non présentation, la proposition d'admission sera caduque et l'établissement ne procédera pas à l'inscription au motif que le candidat ne remplit pas l'ensemble des conditions préalables à l'entrée en formation proposées au diplôme, tel que prévu par le 3° de l'article D.212-27-1 du code du sport.

Rappel : le candidat doit être en possession de son certificat médical au moment du passage des épreuves.

## Conditions d'inscription

Les candidats, titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français ou d'un titre admis en équivalence, sont autorisés à s'inscrire.

## Contenu et organisation des enseignements pour la formation

CREPS de Dijon - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités aquatiques et de la natation :

Ce diplôme est classé au niveau IV (niveau baccalauréat).

La formation se déroule en alternance du 11 septembre 2023 au 07 juin 2024. Elle comprend des périodes en centre (environ 600 heures) et des périodes en entreprise (au moins 300 heures). Les principaux contenus sont relatifs à l'anatomie, la physiologie, la psychologie, la pédagogie, la réglementation, la méthodologie de projet. Ils sont abordés dans le contexte spécifique de la discipline sportive visée par la mention du diplôme, en relation avec l'exercice professionnel. Les évaluations sont largement réalisées en situation professionnelle.

CONTENUS & ORGANISATION pédagogique :

Référentiel de certification en 4 UC

(Unités Capitalisables)

UC1: Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.

UC2: Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.

UC3: Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des Activités Aquatiques et de la Natation.

UC4: Mobiliser les techniques des Activités Aquatiques et de la Natation pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des AAN.

Le contenu de la formation est réparti en 3 Modules de Formation :

Module de Formation n° 1 :

Connaître et pratiquer les AAN

Module de Formation n° 2 :

Encadrer tout public

Module de Formation n° 3 :

Exercer l'activité professionnelle

**CREPS de Dijon - Antenne de Besançon - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités aquatiques et de la natation :**

La formation se déroule en alternance du 04 septembre 2023 au 07 juin 2024. Elle comprend des périodes en centre (environ 600 heures) et des périodes en entreprise (au moins 300 heures). Les principaux contenus sont relatifs à l'anatomie, la physiologie, la psychologie, la pédagogie, la réglementation, la méthodologie de projet. Ils sont abordés dans le contexte spécifique de la discipline sportive visée par la mention du diplôme, en relation avec l'exercice professionnel. Les évaluations sont largement réalisées en situation professionnelle.

CONTENUS & ORGANISATION pédagogique :

Référentiel de certification en 4 UC

(Unités Capitalisables)

UC1: Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.

UC2: Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.

UC3: Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des Activités Aquatiques et de la Natation.

UC4: Mobiliser les techniques des Activités Aquatiques et de la Natation pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des AAN.

Le contenu de la formation est réparti en 3 Modules de Formation :

Module de Formation n° 1 :

Connaître et pratiquer les AAN

Module de Formation n° 2 :

Encadrer tout public

Module de Formation n° 3 :

Exercer l'activité professionnelle

# Les modalités d'examen des vœux

## Les modalités d'examen des vœux

Pour étudier les dossiers et procéder au classement des candidats, nous nous sommes réunis respectivement le 19 avril 2023 à Besançon, le 1er juillet 2023 à Dijon et enfin le 29 août 2023 à Besançon après les épreuves de sélections

Les TEP n'existent plus pour le BPJEPS AAN. Les candidats doivent seulement fournir une attestation de réalisation d'un parcours de 400 m nage libre en moins de 7 minutes et 40 secondes.

## Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

# Enseignements de la session et conseils aux candidats

## Enseignements de la session et conseils aux candidats

Nous souhaitons faire valoir que l'entrée en formation au BPJEPS AAN est l'aboutissement d'un projet de longue date qui a été initié par la formation au PSE1, puis la formation au BNSSA, et à la réussite à l'examen.

Demander à des lycéens de formuler un vœu orienté vers le BPJEPS AAN dès le printemps (mars à mai 2023), peut les placer dans une posture délicate pour l'obtention des pré-requis spécifiques de cette formation. Une stratégie d'information plus anticipée nous semble nécessaire.

- Veillez à l'orthographe et à l'argumentaire dans vos projets de formation motivés.
- Connaître les épreuves à passer et se préparer en conséquence.
- Bien se préparer techniquement et physiquement.



# Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Notes de français	Résultats en 1ère et Terminale en Français	Bulletins	Important
	Notes d'EPS	Résultats en 1ère et Terminale en EPS	Bulletins	Important
	Notes en SVT	Résultats en 1ère et Terminale SVT	Bulletins	Complémentaire
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Régularité du travail	/	Evolution des résultats sur les 3 trimestres	Complémentaire
	Autonomie dans le travail	/	Commentaires des enseignants dans appréciation générale	Très important
Savoir-être	Aisance orale et participation en cours	/	Commentaires des enseignants dans appréciation générale	Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Projet professionnel	Ebauche d'un projet professionnel	Existence et pertinence d'un projet de formation.	Très important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Connaissance de l'activité natation	/	BNSSA	Obligatoire

	Connaissance de l'activité natation	/	Formations fédérales FFN (BF1 et/ou BF2)	Très important
	Connaissance de l'activité natation	/	Pratique structurée dans un club	Complémentaire

**Signature :**

Pascal BONNETAIN,  
Directeur de l'établissement Centre de Ressources,  
d'Expertise et de Performance Sportive de Dijon  
(CREPS)